

# RÈGLEMENTS

## LE PARTY À 5000 \$ DE

**bobb.in** the box  
Propulsé par **X.act** marketing  
RESSOURCES CLIENTS

Texte des règlements du concours (article 5)

- 1** Les participants doivent être citoyens Canadiens, résidant au Canada, majeurs (19 ans au Nouveau-Brunswick et 18 ans pour le reste du Canada) dont le party a lieu à moins de 75 km d'une des villes suivantes : Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay, St-George-de-Beauce, la Malbaie, Rivière-du-Loup, Edmundston et Ottawa, excluant les États-Unis.
- 2** Le concours prend place exclusivement sur Facebook. Le participant doit commenter la publication du concours et recevra un message automatisé afin de confirmer sa participation.
- 3** La date limite pour participer au concours est le 30 août 2020 à 23h59, après quoi le lien menant à l'échange dans la messagerie ne sera plus disponible et aucune nouvelle entrée ne sera acceptée.
- 4** Chaque personne qui commente dans la section commentaires du concours est préalablement passée par notre messagerie automatisée qui génèrera une liste de participants. Son nom sera ajouté dans une base de données statistiques (excel). Par une formule de tirage aléatoire, excel générera un gagnant.

# RÉGLEMENTS

## LE PARTY À 5000 \$ DE

**bobb.in** the box  
Propulsé par **X.act** marketing  
RESSOURCES CLIENTS

### 4.1

Un seul prix sera attribué et sera constitué des items suivants :

bobb festif avec un bobb 55 pouces et karaoké ainsi que projection sur les écrans géants de la remorque	1 805 \$
bobb la bulle blanche 43 pouces	900 \$
bobb 43 pouces sur pied	700 \$
Cadre à l'image de votre événement ajouté dans Snapchat (disponible uniquement dans les iPhones géants, non géolocalisé)	95 \$
Traiteur d'une valeur de 1500 \$. Cocktail dinatoire (exclut les serveurs) préalablement sélectionné par Marketing X/ACT inc, maison mère de bobb.in the box. Aucun choix par le client	1 500 \$
Transport et Employés bobb.in (total 3 employés)	<b>inclus</b>
Bloc de 3 heures choisi par le gagnant entre 11am et se terminant à maximum 23h	
Le bloc de 3 heures inclut tous les items du prix la même journée à la même heure	

# RÈGLEMENTS

## LE PARTY À 5000 \$ DE

**bobb.in** the box  
Propulsé par **X.act** marketing  
RESSOURCES CLIENTS

5

Le tirage se fera en direct de Facebook sur la page de bobb.in the box à midi le 31 août 2020

( <https://www.facebook.com/bobbinthebox1/> )

6

Le gagnant sera contacté par Facebook messenger.

7

Le gagnant peut réclamer son prix jusqu'au plus tard vendredi le 4 septembre 2020 à 17h, sans quoi un deuxième tirage sera effectué le lundi suivant à midi et ainsi de suite jusqu'à ce que le gagnant réclame son prix, jusqu'à un maximum de 5 tirages. Après cette cinquième tentative infructueuse, le concours sera annulé. La personne doit donc communiquer avec Marketing X/ACT Inc. par téléphone au 418-844-2121 et planifiera ensuite la tenue de son événement avec tous les prix mentionnés au point 4.1.

8

Non-Applicable

9

Tous les employés de X/ACT Marketing ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés sont exclus de ce concours.

10

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler

# RÉGLEMENTS

## LE PARTY À 5000 \$ DE

**bobb.in** the box  
Propulsé par **X-act** marketing  
RESSOURCES CLIENTS

---

**11** Le gagnant du concours DOIT, organiser sa réception / party. Il doit aussi utiliser la majorité des services / produits offerts dans la description du concours. Le gagnant accepte le prix tel quel sans aucune modification, sans échange sur les produits ou services. Le prix est attribué en totalité en une seule fois / date sur le même lieux (maison privée, salle de réception, etc.) Les bouchées du cocktail dinatoire sont déjà sélectionnées et le client reçoit le traiteur qu'il doit lui-même disposer sur une table de réception (mode livraison). Le prix n'est ni monnayable, ni échangeable. Le gagnant et les participants à l'événements doivent accepter que de la captation vidéo soit faite lors de l'événement et que les images soient utilisées aux fins promotionnelles pour bobb.in the box, à la discrétion de Marketing X/ACT inc.

---

**11.1** Le party doit avoir lieu dans un rayon de 75 kilomètres des villes suivantes et seulement au Canada : Québec, Montréal, Trois-Rivières , Sherbrooke, Saguenay, St-George-de-Beauce- La Malbaie, Rivière-du-Loup, Edmundston et Ottawa

---

**11.2** Le party doit être planifié au minimum un mois à l'avance, sous condition de la disponibilité des équipements et du personnel de bobb.in the box.

---

**11.3** Il est de la responsabilité du gagnant de s'assurer de la sécurité du site de l'événement, de fournir l'alimentation électrique (incluant chauffage si nécessaire) et de faire en sorte que la tenue de l'événement respecte les lois en vigueur dans la province où sera tenu l'événement sans quoi la direction de Marketing X/ACT inc. peut prendre la décision de mettre un terme à sa participation à l'événement sans préavis

# RÈGLEMENTS

## LE PARTY À 5000 \$ DE

**bobb.in** the box  
Propulsé par **X-act** marketing  
RESSOURCES CLIENTS

---

### 11.4

La tenue du party doit avoir lieu entre la date de réclamation du prix et le 15 septembre 2021, sans quoi le prix n'est plus valide et ne peut être récupéré.

---

### 11.5

À tout moment, Marketing X/ACT Inc. se réserve le droit d'annuler ou de quitter l'événement sans préavis dans l'éventualité de comportement irrespectueux / non éthique.